









Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

### A retenir

<b>MILDIU</b>	Risque fort. Restez vigilants pour les pluies prévues en fin de semaine.
<b>VERS DE GRAPPE</b>	Seuil de nuisibilité ponctuellement dépassé, surveillez vos parcelles.
<b>BOTRYTIS</b>	De nombreux facteurs de risque se combinent, mettez en œuvre des mesures prophylactiques (effeuillage, éclaircissage).
<b>CICADELLE VERTE</b>	Population larvaire en hausse. Surveillez les parcelles.

### MÉTÉO

#### Prévisions du 18 au 23 juillet 2018

	Mer 18	Jeu 19	Ven 20	Sam 21	Dim 22	Lun 23
Températures	14 30	16 27	16 25	16 25	17 27	14 28
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUE

Le stade « Fermeture de la grappe » est atteint dans la totalité des situations de parcelles.

De la grêle a été recensé lors des orages de mercredi 4 juillet. Les parcelles les plus touchées se trouvent sur les communes de Prayssac, Belaye, Anglars, Luzech et Albas. On relève, au maximum, 30% de dégâts.

Quelques grêlons sont à nouveau tombés sur les secteurs de Fargues et Carnac-Rouffiac lors des orages du 15 juillet. Les dégâts restent limités.

### MILDIU (*Plasmopara viticola*)

#### • Situation au vignoble

Les sorties attendues suite aux orages des 4-5 juillet ont été observées en milieu de semaine dernière. Il s'agit de taches d'huile sur jeunes feuilles voire de mildiou mosaïque sur vignes non couvertes. Du rot brun est aussi recensé.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Comité de validation :

Syndicat de Défense des vins  
AOC Cahors, Chambre  
d'agriculture du Lot, Chambre  
régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF Occitanie,  
SODEPAC, Vinotalie Cave  
des Côtes d'Olt

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Montayral, Prayssac ; et de stations météo fixes : Anglars, Sauzet).

#### **Situation de J-7 à J :**

Des orages ont été relevés par notre réseau d'observation amenant des cumuls très hétérogènes mais l'ensemble des secteurs ont été arrosés. Ceci permet à la pression exercée par le mildiou de maintenir sa hausse sur l'ensemble des secteurs. Elle est, à ce jour, forte sur les secteurs de Montayral, Prayssac et Sauzet et toujours faible sur le secteur de St Vincent Rives d'Olt.

Sur les secteurs de Prayssac et Montayral, très arrosés, des contaminations de masse sont modélisées les 14 et 15 juillet. Sur le secteur de Sauzet, des contaminations de masse sont modélisées le 15 juillet uniquement. Sur le secteur de St Vincent Rives d'Olt, les pluies n'ont pas été suffisantes pour engendrer la modélisation de contamination de masse. Les pluies de lundi ont aussi pu engendrer de nouvelles contaminations (à confirmer dans le prochain bulletin).

#### **Simulation de J à J+10 :**

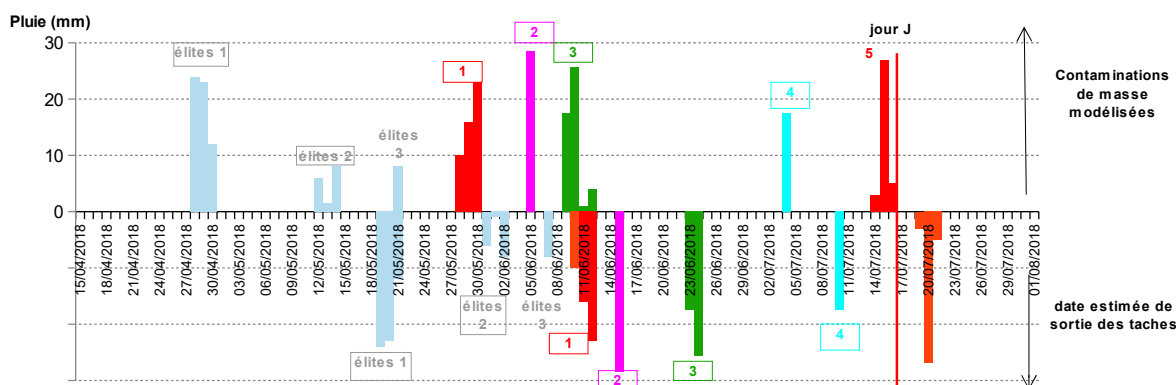
Quelles que soient les hauteurs de pluie, le risque de contamination par le mildiou sera en hausse sur tous les secteurs. Il devrait devenir moyen à fort sur tous les secteurs. Sur les secteurs de Prayssac, Sauzet et Montayral, les cumuls nécessaires à la modélisation de contamination de masse sont de 3-4 mm.

Les taches issues des contaminations de masse des 14-15 juillet devraient être visibles autour du 19-20 juillet. Si une nouvelle contamination de masse survient, le temps d'incubation modélisé est désormais de 5 jours.

#### **Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 17/07/2018 pour la zone Cahors-Lot**

##### **Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.



La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

**Évaluation du risque :** Il faut rester très vigilant jusqu'à la véraison, stade à partir duquel les grappes ne sont plus sensibles au mildiou. Le risque est toujours d'avoir de nouvelles contaminations de masse mais surtout des repiquages lors des orages annoncés. Ensuite, l'objectif sera le maintien d'un feuillage sain pour une bonne maturité de la récolte et une bonne mise en réserve.

**Mesures prophylactiques :** L'effeuillage côté soleil levant et la suppression des entre-cœurs permettent d'améliorer l'aération et de limiter l'hygrométrie au cœur des souches

## **BLACK ROT** (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation au vignoble

Globalement, l'état sanitaire des grappes est satisfaisant.

**Évaluation du risque :** La sensibilité des baies à de nouvelles contaminations diminue mais reste effective jusqu'à la fermeture de la grappe. Il convient donc de rester vigilant lors des orages annoncés.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble** : Pas de symptôme signalé à ce jour.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité maximale se termine. Restez vigilants jusqu'à la fermeture complète de la grappe sur parcelles saines, dès les 1ers signes de véraison, la vigilance peut être relâchée.

■ **Mesures prophylactique** : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV (Ex : effeuillage)

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

- **Situation au vignoble** : Différents facteurs de risque se combinent : matinées humides, forte charge sur certaines parcelles, **présence de perforations d'eudémis**, impacts de grêle. Les conditions climatiques actuelles avec successions de pluies et période sèches sont favorables au botrytis.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis se justifie pour les situations où les facteurs de risque sont présents. **En attendant la véraison, les mesures prophylactiques et notamment l'effeuillage sont à mettre en œuvre.**

■ **Mesures prophylactiques** : Il faut rappeler l'intérêt de toutes les mesures prophylactiques :

- la maîtrise de la vigueur,
- l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
- la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

## VERS DE LA GRAPPE

- **Situation au vignoble**

Le vol est terminé. Des perforations sont observées sur le vignoble de manière ponctuelle mais parfois intense (max 21 perforations pour 100 grappes).

- **Données de la modélisation**

Différents stades larvaires sont modélisés suivant la précocité des secteurs (L1, L2 L3 voire L4).

**Évaluation du risque** : Le vol de G2 est terminé et des perforations sont dénombrées en quantité non négligeable. La gestion devra maintenant se faire en anticipation de la G3, sur les parcelles présentant de nombreuses perforations en G2.

■ **Seuil de nuisibilité fin de G2** : 10 perforations pour 100 grappes

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

- **Situation au vignoble**

Les populations larvaires sont observées de manière régulière et sont en progression ; des dépassements de seuil ponctuels sont recensés. De nouveaux symptômes de grillures apparaissent.

**Évaluation du risque** : Risque moyen à fort. Surveillez vos parcelles.



Cicadelle verte : dégâts de grillure sur feuille (cépage rouge) Photo IFV

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Mesures prophylactiques** : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

**Évaluation du risque** : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

**Les dates du T2 sont maintenant écoulées.**

**Le T3 est obligatoires sur les communes de Parnac, Mercuès et Pradines. Ailleurs, il est soumis à l'analyse de risque.** Le T3 s'effectue sur les **populations adultes en conventionnel** (les dates seront donc communiquées ultérieurement). **En AB, le T3 s'effectue sur larves mais il est maintenant inutile** car seules les adultes sont présentes dans les vignes.

**Les facteurs de risque sont, notamment :**

- **présence de larves sur les parcelles ou dans les parcelles voisines**
- **présence de foyers (parcelles atteintes à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles**
- **présence de vignes abandonnées, de vignes ensauvagées, de repousses de porte-greffes dans l'environnement des parcelles...**

## AUTRES OBSERVATIONS

**Erinose** : Les symptômes progressent sur jeunes feuilles au fur et à mesure de la pousse.

**Le prochain BSV Vigne Cahors-Lot paraîtra le mardi 24 juillet 2018**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, SODEPAC, Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.